

VOYAGE DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE,

PAR J. C. FULCHIRON.

Si cet ouvrage n'était qu'une de ces relations vulgaires, comme il y en a tant déjà sur l'Italie, ridiculement hérissées de points d'admiration, assurément nous nous garderions bien d'en parler, mais il n'en est point ainsi. Le travail de M. Fulchiron mérite l'attention de nos lecteurs. Il nous fait connaître l'Italie sous des aspects nouveaux. Sans doute on y trouve aussi des jugements sur les monuments des arts : serait-il possible de parler de l'Italie sans rendre hommage à ses nombreux chefs-d'œuvre d'architecture, de peinture et de statuaire ? Mais il y a dans cette contrée d'autres choses, que doit étudier l'économiste : l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'instruction publique, l'administration et ses diverses branches, tels sont les points divers sous lesquels on n'avait pas encore considéré l'Italie. L'ouvrage de M. Fulchiron contenant une suite de documents statistiques, recueillis et dressés avec une consciencieuse intelligence, nous a révélé sur la vie matérielle des peuples italiens une quantité de détails absolument ignorés jusqu'ici. Il y a donc une véritable instruction à puiser dans ces documents ; l'administrateur, le manufacturier, le négociant et l'agronome pourront y trouver de profitables enseignements. Un tel avantage est assez important, ce semble, pour n'être pas dédaigné.

Des quatre volumes dont se compose ce *Voyage*, le premier est consacré à la Toscane, le second au royaume de Naples, le troisième traite des Etats-Romains, et le quatrième présente une description détaillée de la ville éternelle, de l'antique capitale des césars, aujourd'hui l'auguste métropole du catholicisme. Ainsi toute l'Italie méridionale se trouve embrassée dans ce cadre, qui nous a paru rempli d'une manière très satisfaisante.

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut consulter les savantes et judicieuses statistiques dressées par l'auteur. Il nous est impossible ici de reproduire ces documents chargés de chiffres et qui demandent à être examinés dans leur ensemble. Cette partie du *Voyage en Italie*, quoique très intéressante pour les esprits graves, s'adresse particulièrement aux hommes pratiques. On aime surtout à s'arrêter aux chapitres qui traitent de l'instruction publique, de l'administration civile et des établissements de charité dans toute l'Italie méridionale. Le tableau de l'organisation religieuse du gouvernement pontifical, de tableau qui peut servir à réfuter bien des déclamations, bien des calomnies, offre pour la première fois, d'une manière complète, des données certaines sur l'administration sage et paternelle qui préside aux divers départements de l'Etat ecclésiastique, tribunaux, municipalités, forces militaires, finances, instruction publique, etc. Le livre de M. Fulchiron contient une juste apologie de cette organisation. Nous en citerons un fragment pour faire connaître les sentiments religieux de l'auteur.

« Si le Souverain-Pontife, dit-il, est le serviteur des serviteurs de Dieu, il est en même temps l'évêque des évêques. Sa suprématie s'étend sur tous les sièges épiscopaux catholiques, et le monde est son diocèse. Sans vouloir établir une discussion théologique, disons cependant qu'à ne considérer la papauté que sous le rapport administratif, c'est ce centre de puissance et d'action qui maintient dans le catholicisme l'unité de dogme, une utile hiérarchie et une sage discipline ; toutes choses manquant au protestantisme, qui, par le fait de sa liberté désordonnée, se divise à l'infini, compte en Angleterre et aux Etats-Unis des centaines de sectes, et voit tous les jours s'élever de nouvelles. Les hommes sensés de cette communion reconnaissent le mal, l'avouent et le déplorent. Conciles et papauté, voilà les moyens par lesquels l'Eglise catholique a su toujours le combattre et l'étouffer chaque fois qu'il a voulu essayer de la fractionner. Seulement avec cinq pouvoirs, gradés en attribution et dépendants les uns des autres, toute l'administration religieuse fonctionne : admirable organisation, et si parfaite que, sans s'en douter peut-être, notre gouvernement français l'a imitée, et n'a pas plus de rouages. Que le lecteur ne se scandalise pas si, comparant le profane au sacré, j'ose établir ici le parallélisme. Le voici :

Papauté	Royaute.
Cardinalat	Ministères.
Archevêchés	Préfectures.
Evêchés	Sous-préfectures.
Cures	Mairies.

On trouve aussi dans le livre de M. Fulchiron des détails fort curieux sur la Daterie, peu connue des peuples catholiques, quoique cette administration soit chargée d'expédier les grâces et faveurs spirituelles accordées par les

Souverains-Pontifes. Au sujet de l'organisation judiciaire des Etats-Romains, organisation fort ignorée et singulièrement compliquée, l'auteur donne des développements aussi curieux qu'instructifs, particulièrement sur le tribunal *della Sagra-Rota* et sur le tribunal de la suprême signature, qui a, pour les causes ecclésiastiques, la même juridiction que pour les affaires civiles. M. Fulchiron indique avec soin les diverses améliorations successives dues à la sagesse de plusieurs des derniers papes, Pie VII, Léon XII et Grégoire XVI, et il fait parcourir avec ordre le dédale des juridictions ecclésiastiques, civiles et criminelles. Tout ce chapitre est plein de notions curieuses sur la législation des Etats-Romains. Il manque encore à cette législation un Code de police correctionnelle. En 1841, époque du voyage de l'auteur dans cette contrée, on avait commencé depuis plusieurs années sur cette matière un travail qui n'était pas encore achevé.

Nous ne nous arrêtons point à l'administration civile des Etats-Romains, telle qu'elle a été organisée par l'ordonnance du 5 juillet. On trouve cependant, à ce chapitre, un tableau très détaillé des divisions territoriales.

L'instruction publique a droit à notre préférence. M. Fulchiron, après avoir attentivement examiné les écoles primaires de Rome et les écoles d'un ordre plus élevé, a pu dire avec l'accent d'une profonde conviction : « On s'imagine ordinairement en France que les Etats-Romains sont plongés dans une honteuse ignorance, trompé que l'on est par l'esprit de parti et par des récits mensongers ou par des observations superficielles ; il n'en est rien... Les campagnes, les villes sont abondamment pourvues de moyens d'instruction appropriés aux besoins de leurs populations, et dans chaque commune rurale il existe au moins une école primaire. »

L'auteur fait remarquer que la plupart de ces écoles sont tenues par des ecclésiastiques séculiers ou par des corporations religieuses. La ville pontificale possède 374 écoles primaires, employant 482 maîtres ou maîtresses, et recevant 15,000 élèves des deux sexes : nombre plus considérable, proportion gardée, que celui des enfants qui suivent les écoles primaires de Paris. Dernièrement plusieurs journaux ont annoncé comme une innovation l'établissement d'écoles du soir à Rome. On va voir, par le récit de M. Fulchiron, que cette institution date déjà de près de trente ans. Ecoutons-le :

« Les écoles nocturnes, à Santo-Nicola degli Incononati et Santi-Simone e Guido, doivent la naissance, en 1816, à Jacques Casoglio, simple et pauvre sculpteur en bois. Il commença par rassembler quelques enfants, et les conduisit aux exercices religieux du soir ; peu à peu ces réunions se convertirent en véritable école qui s'ouvre après le coucher du soleil, à l'heure où cessent les travaux des artisans. Pour y être admis il faut être ouvrier, et ne fréquenter aucun autre établissement d'instruction ; on est reçu à tout âge. Une demi-heure est destinée à la lecture, une autre à l'écriture, et le reste de la séance à l'enseignement de la doctrine chrétienne ; le jeudi est consacré à un cours d'arithmétique élémentaire. On fournit gratuitement tout ce qui est nécessaire pour apprendre à lire et à écrire. A la fin de l'année, les prix distribués aux élèves, qui appartiennent presque tous à la classe indigente, consistent en vêtements. L'avocat Gigli, homme d'une immense charité, fonda au collège de Piceno une seconde école, semblable à la première, et la transporta plus tard près l'église de Saint-Simon et Saint-Jude : là il loua un local et dirigea lui-même l'établissement, aidé de deux instituteurs charitables ; tous trois adoptèrent la méthode d'enseignement suivie à Saint-Nicolas. M. Gigli portait encore plus loin son amour pour ses chers ouvriers, et s'en occupa sans cesse : afin de les soustraire aux dangereuses séductions des jours de repos, tous les dimanches, après les exercices religieux, il les conduisait dans un jardin situé près du Vatican, et, sous sa présidence, les occupait à divers jeux ; il y faisait aussi en public la distribution des prix. »

Qu'on nous permette encore une citation. Il s'agit d'une institution toute empreinte de la charité chrétienne, et qui est particulière à la Toscane.

Parmi les établissements charitables, dit l'auteur, on ne saurait trop louer celui de la Miséricorde qui réunit les soins les plus touchants, les plus utiles de la religion et de l'humanité. Cette nombreuse confrérie, qui prodigue aux malades les secours à domicile, et qui a établi plusieurs dispensaires, remonte au treizième siècle. Elle fut fondée lors de la grande peste qui enleva la moitié des habitants de Florence ; et, certes, il fallait un grand courage, une profonde conviction religieuse, pour se dévouer au service de mourants dont le mal était si terrible que, sur cent personnes frappées, à peine une seule échappait.